

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **lundi 15 août 2016, à 18 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Danielle Ouimet**

Les conseillers: Hugo Bondu, Larry Boismenu,  
Jacques de Foy, Raymond Brazeau, Stéphane Poirier

La conseillère Mme Caroline Huot est absente.

Josée Gougeon, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

\*\*\*\*\*

**Ouverture de la séance**

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 00.

\*\*\*\*\*

**Avis de convocation**

Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits au code municipal et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

\*\*\*\*\*

**208-08-2016**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  
ORDRE DU JOUR – 15 AOÛT 2016**

01. Ouverture de la séance
02. Avis de convocation
03. Lecture et adoption de l'ordre du jour
04. Adjudication du contrat pour la réfection du pavage sur le chemin Léonard – LDC-15-03
05. Adjudication du contrat pour le nettoyage et l'excavation de fossés sur les chemins Léonard, Lac-Mallonne, Forget et des Pins – LDC-16-01
06. Période de questions
07. Levée de la séance.

**ADOPTÉE**

209-08-2016

**Adjudication du contrat pour la réfection du pavage sur le chemin Léonard – LDC – 15-03**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a fait paraître un avis d'appel d'offres public sur SÉAO pour la réfection du pavage sur le chemin Léonard – LDC 15-03;

CONSIDÉRANT que trois offres ont été déposées par les entrepreneurs suivants : Pavages Wemindji inc.; Pavages Multipro inc.; et Uniroc Construction inc.;

CONSIDÉRANT que suite aux offres déposées, la firme N. Sigouin Infra-conseils a étudié attentivement les propositions reçues et que le classement des soumissionnaires s'établit comme suit;

Entrepreneur	Prix soumissionné	Commentaires par rapport aux exigences du devis
Pavages Wemindji inc.	38 010.61 \$	Conforme, mais les taux d'équipements et de la main-d'œuvre sont manquants
Pavages Mulipro inc.	56 104.80 \$	Conforme
Uniroc Construction inc.	59 962.28 \$	Conforme

CONSIDÉRANT que la firme Pavages Wemindji inc. n'avait pas inclus les taux d'équipements et de la main-d'œuvre, la mairesse Mme Danielle Ouimet a communiqué avec M. Pier-Luc Pouliot de N. Sigouin Infra conseil afin qu'il communique avec l'entrepreneur de Pavages Wemindji inc. à savoir s'il est possible de nous faire parvenir la liste des taux d'équipements et de la main-d'œuvre qui manquait dans la soumission :

CONSIDÉRANT que M. Pier-Luc Pouliot a procédé à la vérification auprès de l'entrepreneur de Pavages Wemindji inc. afin de récupérer la liste manquante et ainsi nous la faire parvenir par courriel dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Pavages Wemindji inc. a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présentés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger le contrat pour la réfection du pavage sur le chemin Léonard – LDC 15-03 au plus bas soumissionnaire conforme, la firme Pavages Wemindji inc., et ce, conformément aux spécifications décrites au devis.

Il est de plus résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer les transferts de fonds nécessaires pour ladite dépense.

**ADOPTÉE**

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 août 2016

Josée Gougeon, secrétaire-trésorière adjointe.

\*\*\*\*\*

210-08-2016

### **Adjudication du contrat pour le nettoyage et l'excavation de fossés sur les chemins Léonard, Lac-Mallonne, Forget et des Pins – LDC – 16-01**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a fait paraître un avis d'appel d'offres public sur SÉAO pour le nettoyage de fossés sur les chemins Léonard, Lac-Mallonne, Forget et des Pins – LDC – 16-01;

CONSIDÉRANT que deux offres ont été déposées par les entrepreneurs suivants : Bolduc et Lacelle Excavation inc. et Lacelle et Frères;

CONSIDÉRANT que suite aux offres déposées, la firme N. Sigouin Infra-conseil a étudié attentivement les propositions reçues et que le classement des soumissionnaires s'établit comme suit :

Entrepreneur	Prix soumissionné	Commentaires par rapport aux exigences du devis
Bolduc et Lacelle Excavation inc.	105 490.64 \$	Conforme
Lacelle et Frères	118 085.73 \$	Conforme

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Bolduc et Lacelle Excavation a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présentés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger le contrat pour le nettoyage et l'excavation de fossés sur les chemins Léonard, Lac-Mallonne, Forget et des Pins – LDC – 16-01, au plus bas soumissionnaire conforme, Bolduc et Lacelle Excavation inc., et ce, conformément aux spécifications décrites au devis.

Il est de plus résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer les transferts de fonds nécessaires pour ladite dépense.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 août 2016

Josée Gougeon, secrétaire-trésorière adjointe.

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

\*\*\*\*\*

**211-08-2016**

**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des membres du conseil de lever la séance. Il est 18 h 08.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

Danielle Ouimet  
maïresse

Josée Gougeon  
Secrétaire-trésorière adjointe

*Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec..*

Danielle Ouimet  
maïresse